

*Certifie conforme
à l'original*

**CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES
CSF ASSOCIATION**

le 20/07/2026.

**Association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège : 9 rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS**

**PROCES VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
SAMEDI 20 JUIN 2026
CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES
9 Rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS**

Le samedi 20 juin 2026, à 10h précises, au siège du CSF, 9 Rue du Faubourg Poissonnière à PARIS, le Président Jean-Marie ALEXANDRE déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire du C.S.F chargée de prendre connaissance du rapport de gestion, du bilan, du compte de résultat, des comptes de l'exercice 2025, du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et du résultat des votes intervenus pour les approuver.

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Président du Conseil d'Administration assure la présidence de la séance. Le Président ALEXANDRE propose que Madame Caroline BASSEZ, soit désignée secrétaire de séance et Mesdames Marinette Bache et Béatrice Durand Vice-Présidentes du CSF, assesseurs.

Il propose de confier le secrétariat administratif de cette assemblée générale à Benoît Hoine

L'assemblée donne son accord.

Il rappelle que toutes les formalités préliminaires ont été accomplies.

- La convocation à l'Assemblée générale ordinaire a été portée à la connaissance des adhérents par publications dans le journal « La Gazette » et par affichage dans les agences CSF de métropole et des DOM dans le respect des statuts qui régissent l'Association pour cette Assemblée Générale Ordinaire.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2025, les statuts, l'avis de convocation, « C.S.F. Magazine » n° 143 adressé à tous les adhérents cotisants, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, le rapport général des commissaires aux comptes, le rapport spécial des commissaires aux comptes, le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clos le 31.12.2025, le projet des résolutions soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont déposés sur le bureau. L'assemblée peut donc siéger valablement.

Le Président rappelle que tous les Adhérents, ayant pris part au vote, que ce soit par correspondance ou dans les agences, ont été mis en possession des documents statutaires contenus dans C.S.F. Magazine n°143 :

- le rapport moral du Président,
- le rapport de gestion du Conseil,
- les éléments comptables au 31.12.2024,
- le rapport général des commissaires aux comptes,
- le rapport spécial des commissaires aux comptes,
- le projet de résolutions,
- la procédure de vote,
- le matériel nécessaire au vote par correspondance.

Il rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire statue sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion, du bilan, du compte de résultat de l'exercice clos le 31.12.2025, lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approbation des comptes, quitus aux Administrateurs.
2. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code du Commerce
3. Affectation du résultat de l'exercice 2025
4. Délégation au Conseil d'administration pour une durée de 1 an pour la signature d'avenants aux contrats « d'assurance de groupe »
5. Étendue de la délégation confiée au conseil pour modifier les conditions d'admission, les conditions d'exclusion, les conditions tarifaires et définir les risques admis et les risques exclus.
6. Pouvoirs pour formalités
7. Élection des administrateurs (art. 16 des statuts CSF)

Il propose de ne pas donner lecture de ces documents contenus dans CSF Magazine n°143, mais de demander au Directeur Général, Benoît Hoine, à la Trésorière Nationale Caroline Bassez, au Secrétaire Général Hervé Coulmont de présenter le Groupe C.S.F et son évolution en 2026.

Le Président passe successivement la parole à **Monsieur HOINE, Madame BASSEZ, au Président de la Commission de Contrôle M. PETITPRE, aux Commissaires aux Comptes Madame LE MAO et Monsieur GIRAUD, et enfin à Monsieur COULMONT.**

Le Président présente son rapport moral.

Le Président indique ensuite le niveau de participation au scrutin tel qu'il ressort du rapport établi par la commission de dépouillement.

Le Président précise que tous les votes sont parvenus pour le 12 juin 2026.

La commission de dépouillement s'est réunie le mercredi 17 juin 2026 au CSF sous la présidence de Jean-Marie PETITPRE. Elle a bénéficié de l'appui du personnel du siège.

Nombre de votants : 13 245

Bulletins nuls, blancs ou vides : 288

Votes exprimés : 12 957

Il donne lecture des résolutions et du résultat des votes par résolution.

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, et après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents relatifs aux comptes :

- *Approuve les comptes annuels au 31 décembre 2025*
- *Donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.*

- **Approbation de la résolution**

12 842 voix soit 99.1 %

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code du Commerce, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées, étant précisé que chaque administrateur ne prend pas part au vote pour les opérations le concernant.

- **Approbation de la résolution**
12 723 voix soit 98,2 %

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter à la réserve générale l'excédent de l'exercice qui s'élève à 136 230,84 €.

- **Approbation de la résolution**
12 613 voix soit 97.3 %

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au conseil d'administration, pour une durée d'un an à compter de ce jour, la signature d'avenants aux contrats « d'assurance de groupe » souscrits par l'association.

- **Approbation de la résolution**
12 897 voix soit 99.5 %

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le conseil d'administration à exercer cette délégation pour modifier les conditions d'admission, les conditions d'exclusion, les conditions tarifaires et définir les risques admis et les risques exclus.

- Approbation de la résolution**
12 902 voix soit 99.6 %

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

- **Approbation de la résolution**
12 697 voix soit 98 %

Septième résolution

ELECTION DES ADMINISTRATEURS (selon l'article 16 des statuts CSF)

VOTANTS : 13245 NULS : 288 EXPRIMES : 12957
Ont obtenu

Jean-Marie ALEXANDRE	12 957 VOIX	élu
Jean-Luc MUSILLI	12 957 VOIX	élu
Pierre BINAUD	12 957 VOIX	élu

Béatrice BRAUN	12 957 VOIX	élue
Mémona HINTERMANN	12 957 VOIX	élue
Marianne JOURNIAC	12 957 VOIX	élue
Jean-Marie PETITPRE	12 957 VOIX	élu
Sabine VAN HEGHE	12 957 VOIX	élue

L'assemblée générale renouvelle ou nomme pour une durée de 6 ans :

- Jean-Marie ALEXANDRE
- Jean-Luc MUSILLI
- Pierre BINAUD
- Béatrice BRAUN
- Mémona HINTERMANN
- Marianne JOURNIAC
- Jean-Marie PETITPRE
- Sabine VAN HEGHE

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes 2031 sous réserve de l'application de l'article 16 des statuts concernant la limite d'âge.

POINTS DIVERS

Aurélien LAMARI MELLICK a été nommé, à titre provisoire, administrateur du Crédit Social des Fonctionnaires - CSF Association lors de la réunion de son Conseil d'administration du 8 avril 2026, en remplacement de Caroline SZKUDLAREK, démissionnaire. L'Assemblée générale ordinaire ratifie cette nomination.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée générale ordinaire est déclarée close à 12h.

Le Président,

Les Assesseurs,

Le Secrétaire de séance,

CRESERFI

(Crédits et Services Financiers)

9, rue du Faubourg-Poissonnière

75009 PARIS CEDEX

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

19, rue Clément Marot

75008 PARIS

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de Paris

AFI AUDIT

26-28, rue Marius Auphan

92300 LEVALLOIS PERRET

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de Versailles et du Centre

CRÉSERFI – CRÉDIT ET SERVICES FINANCIERS

S.A. au capital de 56 406 136 €
RCS 303 477 319
9, Rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS

- RÉSOLUTIONS - PRÉSENTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2026

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents devant être communiqués aux Actionnaires, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que la Société a engagé, au cours de l'exercice écoulé, 29 040,17 euros de charges non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les Administrateurs.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant, compte tenu du bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2025, soit 483 182,83 euros, de l'absence de report à nouveau et de la dotation intégrale de la réserve légale, que le montant distribuable s'élève à 483 182,83 euros, décide de l'affecter, en application des dispositions statutaires, en totalité au versement d'un dividende, de telle sorte qu'aucun montant ne sera porté au report à nouveau :

- Distribution de dividendes : 483 182,83 euros
- Report à nouveau : 0 euro

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code du Commerce, approuve successivement, dans les conditions de l'article L 225-40, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 77 000 euros le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2026.

Conformément à l'article 17 des statuts ce montant sera réparti entre ses membres par le Conseil d'Administration.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'administrateur de la société CA CONSUMER FINANCE, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide sur proposition du conseil d'administration, de renouveler le dit mandat pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2031.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'administrateur de la société SWISSLIFE BANQUE PRIVEE, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide sur proposition du conseil d'administration, de renouveler le dit mandat pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2031.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de censeur de GMF Assurances, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide sur proposition du conseil d'administration, de nommer monsieur Hervé COULMONT au poste de censeur pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2031.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

CRESERFI

(Crédits et Services Financiers)

9, rue du Faubourg-Poissonnière

75009 PARIS CEDEX

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

A l'assemblée générale de la société CRESERFI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CRESERFI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I.2 « Changement de réglementation comptable » de l'Annexe qui expose le changement de méthode comptable lié à l'application des nouvelles dispositions des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L821-53 et R821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- la note I.3°.a « Informations complémentaires - Société en Participation » de l'Annexe qui expose le principe d'intégration dans le résultat de la société CRESERFI du résultat de la Société en participation (« **SEP** »). Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de calcul des clés de répartition, nous avons vérifié les écritures comptables de quote-part de résultat de la SEP dans la société CRESERFI et nous nous sommes assurés que la note I.3°.a de l'Annexe fournit une information appropriée ;
- la note I.4° « Risque de crédit » de l'Annexe qui expose le risque de crédit (définitions, règles relatives à la segmentation des encours, aux créances douteuses, aux provisionnements, etc.). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'approche retenue par votre société, sur la base des éléments disponibles à ce jour, pour estimer ce risque et mettre en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de la méthode conduisant à la couverture de ce risque par des dépréciations. Nous nous sommes assurés que la note I.4° de l'Annexe fournit une information appropriée ;

- la note II.1.2 « Les Titres » de l'Annexe qui expose la position retenue par la société CRESERFI pour la valorisation du portefeuille titres. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs d'inventaire. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la société CRESERFI.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et Levallois-Perret, le 29 avril 2026

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de Paris

DocuSigned by:

651E6E8940724F3...

Jean-Jacques
DEDOUIT

DocuSigned by:

9493753BE8414B3...

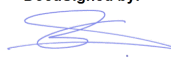
Sandrine
LE MAO

AFI AUDIT

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de Versailles et du Centre

DocuSigned by:

28E0E95B34EE49D...

Yannis
GIRAUD

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

N° Poste	ACTIF	2025	2024
A1	. Caisse, banques centrales	15,80	15,80
A2	. Effets publics et valeurs assimilées.....	0,00	0,00
A3	. Créances sur établissement de crédit.....	44 684 564,73	29 942 453,24
	* A vue	44 684 564,73	29 942 453,24
	* A terme	0,00	0,00
A4	. Opérations avec la clientèle.....	27 325 097,62	38 867 556,11
A5	. Obligations et autres titres à revenu fixe.....	7 406 726,37	7 301 275,25
A6	. Actions et autres titres à revenu variable.....	4 252 792,76	6 901 539,45
A7	. Participations et autres titres détenus à long terme	23 700 686,92	25 848 364,24
A8	. Immobilisations incorporelles	6 893 287,76	7 910 214,71
A9	. Immobilisations corporelles	51 930 379,33	50 297 839,84
A10	. Autres actifs	2 652 939,49	2 837 132,22
A11	. Comptes de régularisation	315 424,02	470 783,94
	TOTAL DE L'ACTIF	169 161 914,80	170 377 174,80

N° Poste	PASSIF	2025	2 024
P1	. Banques centrales	0,00	0,00
P2	. Dettes envers les établissement de crédit.....	0,00	0,00
	* A vue	0,00	0,00
	* A terme	0,00	0,00
P3	. Opérations avec la clientèle.....	2 247 748,10	2 263 488,77
P8	. Autres passifs	6 150 418,66	5 426 659,27
P9	. Comptes de régularisation	603 897,11	1 082 058,19
P6	. Provisions	1 684 738,71	1 725 119,71
P4	. Dettes subordonnées, dépôts à caractère mutuel.....	24 868 034,80	26 325 894,44
P5	. Fonds pour risques bancaires généraux.....	5 945 511,67	5 945 511,67
P7	. Capitaux propres hors FRBG.....	127 661 565,75	127 608 442,75
	* Capital souscrit	56 406 136,00	56 406 136,00
	* Réserves	70 772 246,92	70 772 246,92
	* Provisions réglementées	0,00	0,00
	* Report à nouveau	0,00	0,00
	* Résultat de l'exercice	483 182,83	430 059,83
	TOTAL DU PASSIF	169 161 914,80	170 377 174,80

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

N° Poste		2025	RAPPEL 2024
R1	+ Intérêts et produits assimilés.....	2 164 648,64	2 592 686,34
R2	- Intérêts et charges assimilés.....	0,00	22,57
R3	+ Revenus des titres à revenu variable.....	874 794,09	1 132 516,18
R4	+ Commissions (produits).....	20 267 927,90	17 941 183,14
R5	- Commissions (charges).....	25 036,16	34 986,27
R6	+ Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....	432 593,96	52 766,25
R7	+ Autres produits d'exploitation bancaire.....	3 223 552,31	3 600 371,57
R8	- Autres charges d'exploitation bancaire.....	1 469 646,53	70 858,09
	PRODUIT NET BANCAIRE	25 468 834,21	25 213 656,55
R9	- Charges générales d'exploitation.....	23 291 120,07	23 506 155,92
R10	- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.....	2 610 513,33	2 542 152,36
	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-432 799,19	-834 651,73
R11	Coût du risque (+/-).....	-24 322,95	-94 696,84
	RESULTAT D'EXPLOITATION	-457 122,14	-929 348,57
R12	Gains ou pertes sur actifs immobilisés (+/-).....	1 073 159,97	1 384 047,33
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	616 037,83	454 698,76
R13	Résultat exceptionnel (+/-).....	0,00	21 333,07
R14	Impôt sur les bénéfices	-132 855,00	-45 972,00
R15	Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées (+/-).....	0,00	0,00
	RESULTAT NET	483 182,83	430 059,83

HORS-BILAN

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

N° Poste	HORS-BILAN	2025	RAPPEL 2024
	1°) ENGAGEMENTS DONNES	75 078 724,23	87 209 092,07
	Engagements de financement	100 000,00	150 000,00
HB1	. Engagements en faveur d'Etablissement de crédit	0,00	0,00
HB2	. Engagements en faveur de la clientèle.....	0,00	0,00
HB5	. Engagement de versement donné à la Fondation CSF.....	100 000,00	150 000,00
	Engagements de garantie	74 978 724,23	87 059 092,07
HB3	. Engagements d'ordre d'Etablissement de crédit	0,00	0,00
HB4	. Engagements d'ordre de la clientèle.....	74 978 724,23	87 059 092,07
	Engagements sur titres	0,00	0,00
	2°) ENGAGEMENTS RECUS	100 000,00	158 850,00
	Engagements de financement	0,00	0,00
HB6	. Engagements reçus d'Etablissement de crédit	0,00	0,00
	Engagements de garantie	100 000,00	158 850,00
HB7	. Engagements reçus d'Etablissement de crédit	0,00	0,00
	. Garanties reçues d'Etablissements de crédit.....	100 000,00	158 850,00
	Engagements sur titres	0,00	0,00
HB8	. Engagements reçus d'Etablissement de crédit	0,00	0,00



CREDIT ET SERVICES FINANCIERS

- CRÉSERFI -

Société Anonyme au capital de € 56 406 136
Société Financière enregistrée sous le n° 19 150 Q

Siège Social : 9, Rue du Faubourg Poissonnière – 75313 PARIS Cedex 09
RCS PARIS B 303 477 319
SIRET 303 477 319 00014 – Code APE 652 C

EXERCICE 2025



ANNEXE

A N N E X E

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 169 161 914,80 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice net de 483 182,83 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 9 avril 2026.

I – MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1° MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES

Les comptes sont établis suivant les règles d'évaluation énoncées dans le Code de Commerce et conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, ainsi qu'aux textes en vigueur.

Dérogations aux principes généraux ou réglementaires : Néant.

2° CHANGEMENT DE RÉGLEMENTATION COMPTABLE

Les nouvelles dispositions relatives à la modernisation des états financiers, retranscrites dans le règlement ANC n° 2014-07, via le règlement ANC n° 2023-03, en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06, sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2025. Ces dispositions suppriment notamment la technique de transfert de charges.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément à ces nouvelles dispositions. L'application de ces dispositions constitue un changement de méthode comptable et n'a pas d'incidence significative sur les comptes.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 » entre des lignes de bilan ou du compte de résultat pour respecter le nouveau format des états financiers. Compte tenu du caractère non significatif de ces reclassements et regroupements, qui n'altèrent pas la lisibilité des états financiers, il n'a pas été jugé nécessaire de présenter séparément en Annexe le bilan et le compte de résultat certifiés de l'exercice précédent dans leur ancien format.

3° INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

a) Société en Participation

Le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF) est une association créée en 1955, dont l'objet social a toujours été de permettre à ses membres d'accéder au crédit, à l'épargne, à l'assurance et à toutes sortes de services en vue d'améliorer leur qualité de vie.

En 1974, avec différents partenaires financiers, le CSF a créé CRESERFI, société financière, dont l'objet principal est de se porter caution au titre de prêts accordés aux adhérents du CSF.

L'association CSF et la société financière CRESERFI ont constitué une SEP dans laquelle elles mettent en commun l'ensemble de leurs produits et charges d'exploitation. Cette SEP a été élargie en avril 2004 en intégrant CSF ASSURANCES avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.

Au sein de la SEP, les rôles sont répartis de la façon suivante : au CSF, l'action et l'information auprès des fonctionnaires, de leurs administrations, et des partenaires de l'économie sociale ; à CRESERFI, la distribution des crédits, la garantie des prêts, la gestion et le recouvrement. CSF ASSURANCES agissant en tant que courtier gestionnaire d'assurances.

Sur les plans fonctionnel et hiérarchique, l'organisation des différentes entités composant la SEP est entièrement partagée.

Conformément aux statuts de la SEP, depuis l'année 2012, une clé de répartition proportionnelle est appliquée à l'ensemble des entités de la SEP. Pour l'année 2025, cette clé se répartit à 58,32 % pour CRESERFI, 14,11 % pour CSF Association et 27,57 % pour CSF Assurances.

Sur le plan juridique, la SEP, qui n'a pas de personnalité morale, ne produit d'effets qu'entre ses associés. Vis-à-vis des tiers, chaque associé contracte en son nom personnel et se trouve seul engagé.

Du point de vue de l'impôt, la SEP est soumise aux mêmes obligations qu'une société commerciale. Toutefois, son résultat étant intégralement réparti entre le CSF, CSF ASSURANCES et CRESERFI, la SEP ne supporte pas d'impôt sur les sociétés. Pour la contribution économique territoriale, la déclaration est faite au nom de CRESERFI pour le compte de la SEP.

Tous les produits et charges courants, hormis les amortissements et provisions, se rapportant à l'activité commune des trois entités, ont été mis en commun.

Le résultat de la SEP est ensuite réparti entre les trois associés en vertu des principes suivants :

- CSF, CSF ASSURANCES et CRESERFI apportent la jouissance de l'ensemble de leurs moyens relatifs à leurs activités courantes.
- A l'exception des produits et charges propres définis dans les statuts de la SEP ou par décision des conseils d'administration respectifs, chacun transfère à la SEP les produits et charges mis en commun ;
- Le résultat de la SEP est réparti sur la base de la clé proportionnelle calculée chaque année.

Le compte de résultat d'un associé fait apparaître les produits et les charges que lui-même a perçus ou supportés, ainsi que le solde net qui lui est dû (produit) par les autres associés, ou dont il leur est redevable (charge).

Le tableau 25 reprend les produits et les charges transférés à la SEP par chacun des associés. Le résultat de la SEP est passé d'une perte de 2 610 728,15 en 2024 à une perte de 1 766 881,15 en 2025. Les charges transférées par chacun des associés se sont élevées à la somme de 47 629 969,30 € contre 49 929 852,42 € en 2024. Les produits apportés par les associés se sont élevés à la somme de 45 863 088,15 € contre 47 319 124,27 € en 2024.

Il y a lieu de rappeler que l'importance des produits apportés par CRESERFI se justifie par le fait que l'imputation primaire des produits relatifs à l'activité de crédit est comptabilisée chez CRESERFI et ce en conformité avec la législation sur les opérations bancaires et financières.

CRESERFI perçoit également une rémunération au titre de la présentation des contrats groupe d'assurance des emprunteurs.

Au final, la quote-part (perte) de CRESERFI sur le résultat de la SEP s'élève en 2025 à 1 387 503,63 €.

b) Calcul et enregistrement des intérêts de retard et pénalités au titre des créances douteuses :

Le logiciel de recouvrement mis en œuvre depuis l'exercice 1999 intègre le calcul, l'enregistrement et le suivi des accessoires au même titre que la créance en principal.

Conformément au principe de prudence et à l'exigence formulée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, les soldes des comptes de "créances douteuses rattachées" font l'objet d'un provisionnement intégral. Cette provision n'est toutefois déductible de la base imposable qu'à hauteur de 81,15 %.

Les intérêts de retard sont calculés par le logiciel conformément à la réglementation (art. 1254 du Code Civil). Au 31/12/2025, le montant des intérêts de retard et pénalités comptabilisés en produits s'élève à 141 811,37 €.

c) Fonds pour risques bancaires généraux

Le montant de la provision a été maintenu au cours de l'exercice. Elle s'élève à 5 945 511,67 €.

d) Engagements de retraite

L'engagement de l'indemnité de fin de carrière pour les salariés du CRESERFI s'élève à 1 358 780,00 €. La provision comptabilisée à fin décembre 2025, correspondant à la différence entre la valeur totale de l'engagement et la valeur du contrat d'assurance « SwissLife », et intégrant également l'engagement de l'indemnité de fin de carrière pour les mandataires, s'élève à 1 581 738,71 €.

Les probabilités de présence dans l'entreprise à 67 ans pour les employés et pour les cadres ont été calculées par tranche d'âge. Le taux d'actualisation retenu pour la détermination de l'engagement au 31/12/2025 s'établit à 3,40% (il était à 3,25% au titre de la clôture précédente). Le taux de revalorisation des salaires et le taux de charges sociales, retenus au 31/12/2025, sont respectivement de 2,20% et 45% (idem à la clôture précédente).

4° LE RISQUE DE CREDIT

a) Définitions

Encours sain : Ensemble des prêts ne présentant pas d'impayés et prêts dont le nombre d'impayés est inférieur à une échéance pour les prêts personnels ou inférieur à trois échéances pour les prêts immobiliers hypothécaires.

Encours sain restructuré à des conditions hors marché : Prêts ayant été renégociés à des conditions hors marché, ne présentant aucune échéance impayée et ne faisant pas l'objet d'une procédure de surendettement. Aucun encours ne correspondait à ces critères au 31/12/2025.

Encours douteux : Prêts personnels ayant au moins une échéance impayée et prêts immobiliers ayant au moins trois échéances impayées ou prêts en procédure de surendettement non déchu du terme et dont les modalités du plan de remboursement sont respectées.

Encours douteux compromis : Ensemble des prêts faisant l'objet d'une procédure contentieuse et prêts en situation de surendettement présentant un impayé dans les livres de CRESERFI.

Coût du risque : Le poste "coût du risque" comprend les dotations et reprises sur dépréciations des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres d'investissement à revenu fixe (en cas de risque de défaillance avérée de l'émetteur), les provisions sur engagements hors-bilan (hors instruments financiers de hors-bilan), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les autres mouvements de provisions sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes.

Par exception, sont classés au poste "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécouvrables ou récupérations de créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses.

b) Règles relatives à la segmentation des encours

Les encours sont répartis entre prêts financés et prêts cautionnés et par type de Fonds Mutuels de Garantie auxquels ils sont rattachés.

Prêts financés : prêts personnels financés par CRESERFI.

Prêts cautionnés par CRESERFI :

- Prêts personnels d'une durée inférieure ou égale à 36 mois.
- Prêts personnels et immobiliers sans hypothèque d'une durée supérieure à 36 mois.
- Prêts conventionnés.
- Prêts immobiliers hypothécaires.

c) Règles relatives aux créances douteuses

Règles de déclassement

Les prêts faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont classés dans l'encours douteux compromis. Les prêts immobiliers hypothécaires ou non ne présentant pas d'impayés mais ayant été restructurés à la suite d'une procédure de surendettement sont classés dans l'encours douteux et ce quelles que soient les conditions de taux de la restructuration.

Règles de contagion

La contagion a pour but d'affecter à un dossier le niveau de risque le plus haut des dossiers détenus par le foyer de l'emprunteur ou du co-emprunteur.

- 1) Si incident sur un des prêts sain ou douteux compromis, l'encours total de l'emprunteur est reclassé en douteux compromis ;
- 2) Si incident sur un des prêts sain ou douteux, l'encours total de l'emprunteur est reclassé en douteux ;
- 3) Si incident sur un des prêts douteux ou douteux compromis, l'encours total de l'emprunteur est reclassé en douteux compromis.

Règles d'enregistrement des intérêts sur créances douteuses

Les intérêts de retard sur créances impayées sont comptabilisés dans le poste Intérêts et Produits assimilés. CRESERFI a maintenu la comptabilisation des intérêts de retard pour les créances faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

d) Instruments de réduction des risques

Limitation de la garantie

CRESERFI plafonne sa garantie pour la quasi-totalité de sa production.

Pour chaque établissement prêteur et par catégorie de prêts, la garantie donnée est plafonnée pour chaque génération annuelle de production.

e) Règles de provisionnement

Probabilité de passage au contentieux

A partir des flux d'impayés, enregistrés par niveau de gravité sur une période déterminée, est calculée la probabilité qu'un dossier, ayant eu, au cours d'une période de référence, un ou plusieurs impayés, devienne contentieux. Cette probabilité est calculée ainsi : Flux du risque contentieux sur la période/Flux du risque par niveau sur la période. Pour chaque créance douteuse, le risque est le risque total représenté par la somme du solde débiteur et du capital restant dû non échu.

Détermination du risque pondéré

A chaque arrêté comptable, pour chaque type de financement et sur la base du stock des impayés par niveau, est déterminé le risque pondéré moyen. Ce dernier étant obtenu en appliquant au risque total de chaque niveau les différents taux de probabilité de passage au contentieux.

Calcul de la perte potentielle

Pour les prêts personnels, le taux de perte estimé est déterminé à partir de l'analyse des récupérations effectuées sur les dossiers entrés dans une procédure contentieuse depuis janvier 2000.

Pour chaque année d'entrée au contentieux, le taux de récupération réel obtenu en fin d'exercice est calculé. Le taux de récupération potentiel est obtenu en calculant la différence entre le taux de récupération constaté et le taux de récupération maximal obtenu sur les dossiers entrés au contentieux depuis 2000.

Pour les prêts immobiliers, l'analyse est faite dossier par dossier pour les prêts faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le niveau de récupération est calculé à partir de la valeur estimée du bien, du

stade d'avancement de la procédure de recouvrement et de la solvabilité financière du client. Ce calcul de provision dossier par dossier est utilisé également pour les prêts auxquels l'emprunteur a fait appel à la commission de surendettement.

Pour les prêts personnels cautionnés, et compte tenu des sommes déjà récupérées, les calculs effectués ont permis d'arrêter les taux de provisionnement à :

- 95,99 % pour les prêts personnels cautionnés depuis 2006 au contentieux.
- 100,00 % pour les prêts personnels courts termes cautionnés au contentieux.
- 78,75 % pour les prêts personnels moyens termes cautionnés au contentieux.

En ce qui concerne les prêts immobiliers, les taux moyens de provisionnement des dossiers ressortent à :

- 56,34 % pour les dossiers contentieux.
- 78,97 % pour les dossiers en surendettement.

Pour les prêts personnels financés, les taux moyens de provisionnement des dossiers au contentieux ressortent à 46,51 %.

Détermination des provisions

Prêts avec Fonds Mutuel de Garantie (FMG) : pour chaque catégorie de prêts, la perte potentielle est comparée au FMG brut (dépôts sur prêts en cours + retenues mutualistes sur prêts).

Prêts sans Fonds Mutuel de Garantie :

- CRESERDIRECT		Risque total	Provision
-Encours sain	en impayés	81 699	0
-Encours douteux		270 383	82 051
-Encours douteux compromis		539 761	242 668
TOTAL		891 843	324 724
- CREDIT PERMANENT		Risque total	Provision
-Encours sain		0	0
-Encours douteux		49	19
-Encours douteux compromis		15 980	7 433
TOTAL		16 029	7 452

Provisions sur créances douteuses rattachées : conformément à la réglementation bancaire, les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement provisionnés.

f) Informations sur les encours

ENCOURS BRUTS GLOBAUX

	2025
- Prêts personnels	0
- Prêts immobiliers	275 674 793
<i>sous-Total</i>	275 674 793
- Prêts financés	21 585 730
Total	297 260 523

ENCOURS BRUTS GLOBAUX PAR ECHEANCE FINALE DU PRÊT

	<=3 mois	<= 1 an	<= 3 ans	<= 5 ans	<= 10 ans	> à 10 ans	TOTAL
Prêts personnels	0	0	0	0	0	0	0
Prêts immobiliers	2 321 236	1 303 913	9 364 221	17 715 957	60 726 038	184 243 428	275 674 793
Prêts conventionnés	0	0	0	0	0	0	0
Total	2 321 236	1 303 913	9 364 221	17 715 957	60 726 038	184 243 428	275 674 793
Prêts financés	103 261	1 363 969	11 517 814	7 203 540	1 397 145	0	21 585 730
Total	2 424 497	2 667 882	20 882 036	24 919 497	62 123 194	184 243 428	297 260 523

ENCOURS DOUTEUX

Prêts personnels	0
Prêts immobiliers	3 196 425
Prêts conventionnés	0
Total	3 196 425
Prêts financés	104 967
Total	3 301 392

ENCOURS DOUTEUX PAR ECHEANCE FINALE DU PRÊT

	<=3 mois	<= 1 an	<= 3 ans	<= 5 ans	<= 10 ans	> à 10 ans	TOTAL
Prêts personnels	0	0	0	0	0	0	0
Prêts immobiliers	144 172	1 667	125 042	144 421	515 213	2 265 911	3 196 425
Prêts conventionnés	0	0	0	0	0	0	0
	144 172	1 667	125 042	144 421	515 213	2 265 911	3 196 425
Prêts financés	1 099	8 863	59 869	35 135	0	0	104 967
Total	145 271	10 530	184 912	179 556	515 213	2 265 911	3 301 392

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS

Prêts personnels	0
Prêts immobiliers	8 474 466
Prêts conventionnés	0
Total	8 474 466
Prêts financés	89 345
Total	8 563 811

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS PAR ECHEANCE FINALE DU PRÊT

	<=3 mois	<= 1 an	<= 3 ans	<= 5 ans	<= 10 ans	> à 10 ans	TOTAL
Prêts personnels	0	0	0	0	0	0	0
Prêts immobiliers	321 884	20 678	54 794	187 769	1 650 587	6 238 754	8 474 466
Prêts conventionnés	0	0	0	0	0	0	0
Total	321 884	20 678	54 794	187 769	1 650 587	6 238 754	8 474 466
Prêts financés	321	7 818	29 755	29 980	21 471	0	89 345
Total	322 206	28 496	84 549	217 748	1 672 057	6 238 754	8 563 811

ENCOURS AVEC GARANTIE LIMITEE

	Sain	Douteux	Douteux Compromis	Total
Prêts personnels	0	0	0	0
Prêts immobiliers	215 322 002	3 022 882	8 307 341	226 652 224
Total	215 322 002	3 022 882	8 307 341	226 652 224

g) Risque par génération, gestion du risque de créditLes prêts personnels :

Sur la partie financée (prêts personnels), un risque de crédit qui demeure maîtrisé sur un encours limité.

- Des encours constitués d'une part importante de prêts bonifiés présentant un risque de défaillance amoindri,
- Des durées et des montants moyens inférieurs aux standards,
- Un processus d'octroi centralisé au sein d'une cellule engagements dédiée sans délégation pour le réseau commercial,
- Un outil de score spécifique pour l'attribution de prêts personnels.

Typologie des prêts immobiliers cautionnés :

CRESERFI continue d'intervenir uniquement auprès des adhérents du Crédit Social des Fonctionnaires. La population bénéficiant de la caution CRESERFI est très similaire d'années en années. Il s'agit de fonctionnaires en phase d'accession à la propriété essentiellement des primo accédants.

Sur l'exercice 2025, les prêts à taux fixe représentent la quasi-totalité de la production cautionnée.

La politique de recouvrement :

Le recouvrement amiable reste la solution préconisée pour recouvrer les échéances impayées auprès des adhérents du CSF. Ainsi, chaque adhérent du CSF en situation difficile est contacté par le service de recouvrement de CRESERFI qui, après une analyse de sa situation financière, des causes de l'impayé, propose une solution dans l'intérêt de l'emprunteur et de CRESERFI. A défaut de solution amiable, CRESERFI a développé un réseau d'auxiliaires de justice avec l'aide desquels les saisies sur salaires et saisies sur attribution sont privilégiées. Les procédures de saisies immobilières ne sont utilisées qu'en dernier recours et généralement pour inciter l'adhérent du CSF à rechercher une solution amiable.

L'évolution des encours risqués :

Au 31 décembre 2025, le risque total recensant tous les crédits présentant un solde débiteur est de 12 349 K€.

h) Créances passées en pertes et récupérations sur créances amorties.

Le tableau ci-dessous montre que les passages en pertes nettes constatés sur l'exercice représentent globalement 1,32 % du stock de prêts présentant un solde impayé.

	Pertes enregistrées	Annulation de pertes	Pertes nettes
Prêts personnels cautionnés	9 363,28	0,00	9 363,28
Prêts personnels financés	25 991,37	18 184,29	7 807,08
Prêts permanents cautionnés	0,00	0,00	0,00
Prêts immobiliers cautionnés	163 319,66	17 712,05	145 607,61
Prêts conventionnés cautionnés	0,00	0,00	0,00
Total	198 674,31	35 896,34	162 777,97

5° LE RISQUE DE TAUX

CRESERFI finance les prêts personnels d'une durée comprise entre 12 et 84 mois ou les oriente vers ses partenaires. En 2025, la production CRESERDIRECT s'est élevée à 1,1 M€ contre 14,9 M€ en 2024.

La production des CRESERDIRECT a été arrêtée en 2025 et remplacée par le partenariat avec la BFM.

Pour financer ces prêts, CRESERFI a utilisé sa trésorerie propre. CRESERFI n'a plus de ligne de refinancement depuis 2012.

6° LE RISQUE OPERATIONNEL

Dans le cadre de la réglementation de Bâle II concernant les risques opérationnels, CRESERFI a fait le choix de retenir la méthode « Indicateur de Base ».

Néanmoins, depuis 2005, CRESERFI recense les déclarations de risques opérationnels constatés au sein de chaque direction. Au cours de cette année, 20 incidents opérationnels ont été déclarés.



II - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

1° LE BILAN

1.1 - Les Immobilisations (Postes A8 - A9)

Les immobilisations figurent au coût historique diminué des amortissements cumulés, calculés sur la durée d'utilisation estimée des actifs concernés, selon la méthode linéaire.

Tableaux n°1a – b – c et d : Ventilation des immobilisations et mouvements de l'exercice

1.1.1 – Ventilation des immobilisations incorporelles : (Poste A8)

	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
- Droits au bail	-	-	-
- Logiciels informatiques	13 887 244,19	7 033 996,11	6 853 248,08
- Droit d'utilisation	-	-	-
- Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
- Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	40 039,68	-	40 039,68
Total	13 927 283,87	7 033 996,11	6 893 287,76

1.1.2 – Ventilation des immobilisations corporelles : (Poste A9)

	Valeurs brutes	Amortissement et dépréciations	Valeurs nettes
1) Affectées à l'activité :			
- Terrains, constructions, agencements	18 934 451,86	12 320 879,65	6 613 572,21
- Matériel et mobilier	1 764 296,87	1 614 874,76	149 422,11
- Immobilisations en cours	4 202 881,11	-	4 202 881,11
- Avances, acomptes sur immobilisations corporelles	-	-	-
	24 901 629,84	13 935 754,41	10 965 875,43
2) Non affectées à l'activité :			
- Terrains, constructions, agencements	28 283 520,19	9 035 971,94	19 247 548,25
- Immobilisations en cours	21 716 955,65		21 716 955,65
	50 000 475,84	9 035 971,94	40 964 503,90
Total	74 902 105,68	22 971 726,35	51 930 379,33

1.1.3 – Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements et des provisions :

Le calcul des amortissements est effectué sur la base de la durée d'utilisation et selon le système linéaire.

Les durées d'utilisation pratiquées sont :

▪ Structures	40 ans	▪ Gros matériel informatique	3 à 5 ans
▪ Clos et couverts	30 ans	▪ Mobilier de bureau	5 à 10 ans
▪ Lots techniques	15 ans	▪ Matériel de bureau	5 à 10 ans
▪ Aménagements intérieurs	5 à 10 ans	▪ Logiciels	3 à 8 ans

1.2 - Les Titres (Postes A5 - A6 - A7)

Le portefeuille-titres ne comporte que des titres de placement.

Tableau n°2 – Ventilation et évaluation du portefeuille titres

La position adoptée avec constance depuis 2009 par le Comité des placements a consisté à privilégier systématiquement la sécurité et la liquidité des placements. Le portefeuille est donc majoritairement investi en certificats de dépôt, comptes à terme et comptes courant rémunérés dont la sécurité a pour contrepartie une rémunération indexée sur les taux court terme.

La sélection des fonds est effectuée par le comité des placements, lequel se réunit chaque trimestre pour décider des arbitrages à effectuer et s'assurer du respect des limites.

La valeur d'inventaire des titres est comparée au coût d'entrée pour chaque catégorie.

Au 31 décembre 2025, les plus-values latentes représentent un total de 1 841 527,88 € et les moins-values latentes un total de 45 555,05 €.

Les titres sont comptabilisés pour leur valeur d'acquisition. En cas de cession, c'est la méthode FIFO ou PEPS (premier entré, premier sorti) qui est utilisée.

Les plus-values latentes sont intégralement réintégrées pour la détermination du bénéfice fiscal (hors + values sur actions – INEA/MEDITRINE/CLUB PLEIN AIR).

La provision pour dépréciation des OPCVM a été réintégrée pour la détermination du bénéfice fiscal, les moins-values latentes ont été intégralement déduites du bénéfice fiscal.

Nous sommes engagés à hauteur de 5 000 000,00 € sur le fonds MEDITRINE, au 31/12/2025 nous avons été appelés pour un montant de 5 000 000,00 €. Nous sommes également engagés à hauteur de 1 850 000 € sur le fonds FPS SP EUROCREANCES 2020, au 31/12/2025 nous avons été appelé pour un montant de 1 850 000 €.

1.3 - Les dettes subordonnées : Les Fonds Mutuels de Garantie

Il existe huit Fonds Mutuels de Garantie :

- un fonds "court terme 1", pour les prêts dont la durée de vie n'excède pas 36 mois. Ce fonds mutuel n'est plus alimenté.
- un fonds "court terme 2", créé au 01/01/1997 pour les prêts dont la durée de vie n'excède pas 36 mois.
- un fonds "moyen terme non hypothécaire 1", pour les prêts dont la durée excède 36 mois et qui ne sont pas assortis d'une prise d'hypothèque. Ce fonds mutuel n'est plus alimenté.
- un fonds "moyen terme non hypothécaire 2", créé au 1^{er} janvier 1997 pour les prêts dont la durée excède 36 mois et qui ne sont pas assortis d'une prise d'hypothèque.
- un fonds "moyen ou long terme hypothécaire", pour tous les prêts assortis d'une prise d'hypothèque, à l'exclusion des prêts conventionnés.
- un fonds "conventionné", pour les prêts conventionnés.
- un fonds mutuel prêt personnel créé au 1^{er} janvier 2006 et recensant tous les prêts personnels cautionnés par CRESERFI et ce indépendamment de la durée des prêts. Ce fonds mutuel n'est plus alimenté depuis janvier 2007 suite à la décision de suspendre la distribution de prêts personnels cautionnés par CRESERFI.
- un fonds mutuel prêts immobiliers créé au 1^{er} janvier 2006 et recensant tous les prêts immobiliers cautionnés avec ou sans hypothèque.

Il n'y a pas de sur-mutualisation des fonds mutuels.

Tableau n°3 – Situation des Fonds Mutuels de Garantie

1.4 - Les Capitaux propres hors FRBG (Poste P9)

1.4.1 - Le capital social

Le capital est composé de 3 700 000 actions, entièrement libérées, qui ont les mêmes droits.
Le CSF possède 52,09 % des actions de la société CRESERFI.

1.4.2 - Les réserves

Tableau n°4 – Ventilation des réserves et mouvements de l'exercice

1.4.3 - Le report à nouveau

Néant

1.4.4 – Variation des capitaux propres

Postes du bilan	Situation à l'ouverture	Augmentation	Dividendes	Diminutions	Résultat 2025	Situation à la clôture
- Capital	56 406 136,00					56 406 136,00
- Réserve légale	5 640 613,60					5 640 613,60
- Réserves facultatives	65 131 633,32					65 131 633,32
- Report à nouveau	0,00					0,00
- Résultat 2024	430 059,83		430 059,83			0,00
<i>SOUS-TOTAL</i>	127 608 442,75		430 059,83		0,00	127 178 382,92
Résultat de l'exercice					483 182,83	483 182,83
TOTAL	127 608 442,75	0.00	430 059,83	0.00	483 182.83	127 661 565,75

1.5 - Informations diverses sur le bilan

1.5.1 - Détail du poste Créances sur les Etablissements de crédit (Poste A3)

	Montant brut	Créances rattachées	Montant net
- Comptes ordinaires	44 684 564,73	0.00	44 684 564,73
- Comptes et prêts	0,00	0,00	0,00
TOTAL	44 684 564,73	0,00	44 684 564,73

1.5.2 - Détail du poste Créances sur la clientèle (Poste A4)

	Montant brut	Dépréciation	Montant net
- Crédits de trésorerie, encours total	21 585 730,09	-	21 585 730,09
- Crédits de trésorerie, encours douteux	-112 105,84	-	- 112 105,84
- Crédits de trésorerie, encours douteux compromis	- 82 206,20	-	- 82 206,20
Sous-total : Crédits de trésorerie en cours sain	21 391 418,05	-	21 391 418,05
- Créances douteuses sur fonds mutuels	5 116 813,92	0,00	5 116 813,92
- Créances douteuses autres que fonds mutuels	1 149 041,65	332 176,00	816 865,65
- Créances rattachées aux créances douteuses	507 190,44	507 190,44	0,00
TOTAL	28 164 464,06	839 366,44	27 325 097,62

1.5.3 - Ventilation selon leur durée résiduelle des créances et des dettes

Tableau n°5

1.5.4 - Ventilation selon les liens de participation des créances et des dettes

Tableau n°6

1.5.5 - Montants des intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer, attachés à chaque poste de bilan

Tableau n°7

1.5.6 - Ventilation des autres actifs et passifs

Tableaux n°8 a, b et c

1.5.7 - Ventilation des comptes de régularisation

Tableau n°9

1.5.8 - Ventilation des provisions

Tableau n°10

1.5.9 - Ventilation des dépréciations par poste d'actif

Tableau n°11

2° LE HORS-BILAN

Il se compose comme suit au 31 décembre 2025 :

Engagements donnés :

Cautions données sur prêts en cours : 74 978 724,23 €.

Engagement donné en faveur de la Fondation CSF : 100 000,00 €.

Engagements reçus :

Garanties reçues d'établissements de crédit : 100 000,00 €.

Engagements sur instruments financiers à terme :

Néant

3° LE COMPTE DE RESULTAT

Le Produit Net Bancaire passe de 25 213 656,55 € en 2024 à 25 468 834,21 € en 2025.

Il y a lieu de rappeler que, dans le cadre de la Société en Participation, CRESERFI apporte à la SEP la totalité des produits de l'activité crédit.

Le Résultat Brut d'Exploitation passe de -834 651,73 € en 2024 à - 432 799,19 € en 2025.

Les Tableaux n°12 à 23 recensent tous les produits et charges constituant le compte de résultat.

3.1 – Ventilation des intérêts et produits assimilés

Tableau n°12

Dans ce tableau sont listées les dotations et reprises de provisions et dépréciations, les pertes et récupérations de pertes relatives aux créances douteuses rattachées (intérêts de retard).

3.2 - Ventilation des intérêts et charges assimilés

Tableau n°13

CRESERFI n'a plus d'emprunt, les lignes sont intégralement remboursées depuis 2012.

3.3 - Ventilation des Commissions

Tableaux n°14 & 15

Le poste commissions d'apports s'élève à 4 976 785,55 €.

Il y a lieu de noter que les prêts avec une rémunération flat représentent désormais la quasi-totalité de la production après leur montée en puissance engagée sur 2007.

3.4 – Ventilation des gains et pertes sur opérations des portefeuilles de placement

Tableau n°16

Les plus-values nettes dégagées au cours de l'exercice ont atteint 379 157,96 €.

Les moins-values et dépréciations supportées sur l'exercice se sont élevées pour leur part à 0,00 €.

A noter que les reprises de dépréciations sur titres de placement sont à hauteur de 53 436,00 €.

3.5 – Ventilation des autres produits d'exploitation bancaire

Tableau n°17

3.6 – Ventilation des autres charges d'exploitation bancaire

Tableau n°18

3.7 – Ventilation des autres charges générales d'exploitation

Tableau n°19

3.8 – Ventilation des dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

Tableau n°20

3.9 – Ventilation du coût du risque

Tableau n°21

Le coût du risque s'établit à 24 322,95 € contre 94 696,84 € en 2024. Les pertes comptabilisées représentent 10 044,95 €.

Il est rappelé que le coût du risque comprend les dotations et reprises de provision, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances amorties.

3.10 – Ventilation des gains ou pertes sur actifs immobilisés

Tableau n°22

3.11 – Ventilation du résultat exceptionnel

Tableau n°23

Le résultat exceptionnel est à zéro euro.

3.12 – Accroissements et allègements de la dette future d'impôts.

Tableau n°24 a

3.13 – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Tableau n°24 b

4° **AUTRES INFORMATIONS**

4.1 - Affectation du résultat

a) Affectation du résultat de l'exercice 2024

- Dotation aux autres réserves	0,00 €
- Distribution de dividendes	430 059,83 €

Selon résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2025.

b) Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025

Le résultat bénéficiaire s'élève à 483 182,83 €. Il est proposé de l'affecter de la manière suivante :

- Dotation aux autres réserves	0 €
- Distribution de dividendes	483 182,83 €

4.2 - Sur les filiales et participations (Néant)

4.3 - Informations sur les biens pris en crédit-bail (Néant)

4.4 - Jetons de présence

Il a été versé en 2025 65 500,00 € aux membres du Conseil d'Administration, au titre des jetons de présence.

4.5 - Informations sur le personnel

Effectif moyen en activité en 2025 :

▪ Cadres	76
▪ Employés	109
Total	185

4.6 - Médaille du travail

Dans le cadre de l'application de la recommandation CNC n° 2003-R-01 du 01/04/2003, l'évaluation des engagements de CRESERFI au titre des médailles du travail peut être considérée comme non significative. Aucune provision n'a donc été constituée à ce titre.

4.7 - Honoraires des Commissaires aux Comptes

Honoraires des commissaires aux comptes	AFI AUDIT	Cailliau Dedouit et Associés
- Honoraires afférents à la certification des comptes	86 205,00	86 205,00
- Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	-	-
TOTAL	86 205,00	86 205,00

4.8 – Contrat d'intéressement

Un nouvel accord d'intéressement a été signé en 2025 se basant sur le résultat de la SEP, constituée des sociétés formant l'UES, et sa progression.
Cet objectif lié directement à la progression du résultat SEP n'a pas été atteint en 2025.

4.9 – Evènement postérieur à la clôture

En date du 28 février 2026, des opérations militaires en Iran ont conduit à un conflit au Moyen-Orient affectant l'ensemble de l'économie mondiale. Compte tenu des informations disponibles à la date d'arrêté des présents comptes annuels, cette situation n'a pas d'incidence significative sur les opérations et le financement de l'entité.

□ □ □ □ □ □ □ □

CRESERFI

TABLEAU N°1a-b-c-d

- IMMOBILISATIONS -

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS EN VALEUR BRUTE

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	13 631 075,85	296 208,02	0,00	13 927 283,87
Immobilisations corporelles dont :	72 295 244,31	2 956 757,88	349 896,51	74 902 105,68
. Immobilisations corporelles d'exploitation	21 954 280,99	2 952 578,80	5 229,95	24 901 629,84
. Immobilisations corporelles hors exploitation	50 340 963,32	4 179,08	344 666,56	50 000 475,84
TOTAL	85 926 320,16	3 252 965,90	349 896,51	88 829 389,55

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	5 720 861,14	1 313 134,97	0,00	7 033 996,11
Immobilisations corporelles dont :	21 997 404,47	1 297 378,36	323 056,48	22 971 726,35
. Immobilisations corporelles d'exploitation	13 323 885,43	614 860,52	2 991,54	13 935 754,41
. Immobilisations corporelles hors exploitation	8 673 519,04	682 517,84	320 064,94	9 035 971,94
TOTAL	27 718 265,61	2 610 513,33	323 056,48	30 005 722,46

TABLEAU DES DEPRECIATION SUR IMMOBILISATIONS

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles dont :	0,00	0,00	0,00	0,00
. Immobilisations corporelles d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
. Immobilisations corporelles hors exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS EN VALEUR NETTE

	Montant brut à la clôture de l'exercice	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	13 927 283,87	7 033 996,11	0,00	6 893 287,76
Immobilisations corporelles dont :	74 902 105,68	22 971 726,35	0,00	51 930 379,33
. Immobilisations corporelles d'exploitation	24 901 629,84	13 935 754,41	0,00	10 965 875,43
. Immobilisations corporelles hors exploitation	50 000 475,84	9 035 971,94	0,00	40 964 503,90
TOTAL	88 829 389,55	30 005 722,46	0,00	58 823 667,09

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS					
BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS					
IMMOBILISATIONS	MONTANT BRUT À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS	CESSIONS	VIREMENT DE POSTE A POSTE	MONTANT BRUT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION					
. Droits au bail.....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
. Autres immobilisations incorporelles.....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
. Frais d'acquisition de progiciels informatiques.....	12 199 777,46	0,00	0,00	1 687 466,73	13 887 244,19
. Immobilisations incorporelles en cours.....	1 431 298,39	296 208,02	0,00	-1 687 466,73	40 039,68
. Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles.....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13 631 075,85	296 208,02	0,00	0,00	13 927 283,87
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION					
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 631 075,85	296 208,02	0,00	0,00	13 927 283,87
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION					
. Terrains d'exploitation.....	1 666 676,55	0,00	0,00	0,00	1 666 676,55
. Construction d'exploitation structure.....	3 070 059,96	0,00	0,00	0,00	3 070 059,96
. Construction d'exploitation clos et couverts.....	739 881,89	0,00	0,00	0,00	739 881,89
. Agencements-installations :					
. Immeubles propriétaires non décomposés.....	2 045,37	0,00	0,00	0,00	2 045,37
. Immeubles propriétaires structure.....	1 204 249,91	0,00	0,00	0,00	1 204 249,91
. Immeubles propriétaires clos et couverts.....	662 344,66	0,00	0,00	0,00	662 344,66
. Immeubles propriétaires lots techniques.....	2 226 824,94	0,00	2 456,29	0,00	2 224 368,65
. Immeubles propriétaires aménagt intérieurs.....	3 567 403,62	0,00	1 426,83	0,00	3 565 976,79
. Immeubles propriétaires non TP non décomposés.....	362 010,13	0,00	0,00	0,00	362 010,13
. Immeubles propriétaires non TP structure.....	191 104,57	0,00	0,00	0,00	191 104,57
. Immeubles propriétaires non TP clos et couverts.....	40 965,57	0,00	0,00	0,00	40 965,57
. Immeubles propriétaires non TP lots techniques.....	769 810,91	0,00	0,00	0,00	769 810,91
. Immeubles propriétaires non TP aménagt intérieurs.....	284 757,17	0,00	0,00	0,00	284 757,17
. Informatiques.....	136 021,87	0,00	0,00	0,00	136 021,87
. Informatiques non propriétaires.....	3 899 858,72	0,00	0,00	0,00	3 899 858,72
. Informatiques non propriétaires non TP.....	114 319,14	0,00	0,00	0,00	114 319,14
. Matériel de bureau	107 778,78	0,00	1 346,83	0,00	106 431,95
. Matériel informatique	119 016,45	788,41	0,00	0,00	119 804,86
. Mobilier de bureau.....	1 538 060,06	0,00	0,00	0,00	1 538 060,06
. Immobilisations corporelles en cours :					
. TERR BATIS AFFECT OP PROFESS.....	317 630,81	0,00	0,00	0,00	317 630,81
. BAT ADMIN OU COMMERCIAUX SEP STRUCT.....	646 230,15	0,00	0,00	0,00	646 230,15
. BAT ADMIN OU COMM SEP CLOS COUVERTS.....	161 557,54	0,00	0,00	0,00	161 557,54
. AAI CONSTR STRUCTURE.....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
. AAI CONSTR CLOS COUVERTS.....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
. AAI CONSTR LOTS TECHNIQUES.....	613,54	0,00	0,00	0,00	613,54
. AAI CONSTR AMENAGT INTERIEURS.....	125 058,67	2 050,62	0,00	0,00	127 109,29
. INST GENERALES AGENTCTS AMENCTS DIVERS.....	0,01	88 004,62	0,00	0,00	88 004,63
. MATERIEL DE BUREAU.....	0,00	56 118,48	0,00	0,00	56 118,48
. Autres immobilisations corporelles en cours.....	0,00	2 805 616,67	0,00	0,00	2 805 616,67
. Avances et acomptes sur immobilisations corporelles.....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21 954 280,99	2 952 578,80	5 229,95	0,00	24 901 629,84
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION					
. Terrains hors exploitation.....	6 079 586,93	0,00	21 260,97	0,00	6 058 525,96
. Construction hors exploitation structure.....	12 804 587,11	0,00	153 078,96	0,00	12 651 508,15
. Construction hors exploitation clos et couverts.....	3 185 898,70	0,00	38 269,74	0,00	3 147 628,96
. Agencements, installations non décomposés.....	594 662,74	0,00	44 190,01	0,00	550 472,73
. Agencements, installations structure.....	678 429,84	0,00	5 511,21	0,00	672 918,63
. Agencements, installations clos et couverts.....	439 285,67	0,00	5 830,93	0,00	433 454,74
. Agencements, installations lots techniques.....	1 869 372,32	0,00	66 393,61	0,00	1 802 978,71
. Agencements, installations aménagements intérieurs.....	2 976 163,44	0,00	10 131,13	0,00	2 966 032,31
. Immobilisations corporelles en cours :					
. TERR BATIS AFFECT OP NON PROFESS.....	5 109 985,95	0,00	0,00	0,00	5 109 985,95
. BAT AF OP NON PROF STRUCTURE.....	9 595 949,87	0,00	0,00	0,00	9 595 949,87
. BAT AF OP NON PROF CLOS COUVERTS.....	2 398 591,95	0,00	0,00	0,00	2 398 591,95
. AAI CONSTR NON EXPLOIT STRUCTURE.....	464 847,59	0,00	0,00	0,00	464 847,59
. AAI CONSTR NON EXPLOIT CLOS COUVERTS.....	198 570,60	0,00	0,00	0,00	198 570,60
. AAI CONSTR NON EXPLOIT LOTS TECHNIQU.....	711 075,16	0,00	0,00	0,00	711 075,16
. AAI CONSTR NON EXPLOIT AMENGT INT.....	3 215 019,71	4 179,08	0,00	0,00	3 219 198,79
. AAI DIVERS NON TP.....	18 735,74	0,00	0,00	0,00	18 735,74
. Avances et acomptes sur immobilisations corporelles.....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	50 340 963,32	4 179,08	344 666,56	0,00	50 000 475,84
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 295 244,31	2 956 757,88	349 896,51	0,00	74 902 105,68

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

AMORTISSEMENTS	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations sur éléments amortis selon mode linéaire	Éléments cédés	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	De 3 à 8 ans	Linéaire				
. Frais d'acquisition de progiciels informatiques.....			5 720 861,14	1 313 134,97	0,00	7 033 996,11
			5 720 861,14	1 313 134,97	0,00	7 033 996,11
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION						
			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			5 720 861,14	1 313 134,97	0,00	7 033 996,11
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION						
. Terrains d'exploitation.....	Néant	Néant	0,00	0,00	0,00	0,00
. Construction d'exploitation structure.....	40 ans	Linéaire	1 706 868,88	61 332,89	0,00	1 768 201,77
. Construction d'exploitation clos et couverts.....	30 ans	Linéaire	480 079,01	11 211,11	0,00	491 290,12
. Agencements-installations :						
. Immeubles propriétaires non décomposés.....	5 ans	Linéaire	2 045,37	0,00	0,00	2 045,37
. Immeubles propriétaires structure.....	De 10 à 40 ans	Linéaire	219 316,71	30 082,84	0,00	249 399,55
. Immeubles propriétaires clos et couverts.....	De 10 à 30 ans	Linéaire	377 252,91	13 853,96	0,00	391 106,87
. Immeubles propriétaires lots techniques.....	De 10 à 15 ans	Linéaire	1 359 737,50	100 431,26	894,14	1 459 274,62
. Immeubles propriétaires aménagt intérieurs.....	10 ans	Linéaire	3 069 623,95	148 813,81	750,57	3 217 687,19
. Immeubles propriétaires non TP non décomposés.....	5 ans	Linéaire	362 010,12	0,00	0,00	362 010,12
. Immeubles propriétaires non TP structure.....	40 ans	Linéaire	133 212,11	3 183,76	0,00	136 395,87
. Immeubles propriétaires non TP clos et couverts.....	30 ans	Linéaire	39 923,23	429,41	0,00	40 352,64
. Immeubles propriétaires non TP lots techniques.....	15 ans	Linéaire	766 781,70	850,46	0,00	767 632,16
. Immeubles propriétaires non TP aménagt intérieurs.....	10 ans	Linéaire	280 844,96	401,25	0,00	281 246,21
. Informatiques.....	10 ans	Linéaire	123 784,11	2 267,20	0,00	126 051,31
. Immeubles non propriétaires.....	De 10 à 15 ans	Linéaire	2 791 787,22	178 302,00	0,00	2 970 089,22
. Immeubles non propriétaires non TP.....	10 ans	Linéaire	48 026,94	10 069,69	0,00	58 096,63
. Matériel de bureau	De 5 à 10 ans	Linéaire	94 158,83	2 655,56	1 346,83	95 467,56
. Matériel informatique	3 ans	Linéaire	112 674,87	6 356,32	0,00	119 031,19
. Mobilier de bureau.....	10 ans	Linéaire	1 355 757,01	44 619,00	0,00	1 400 376,01
			13 323 885,43	614 860,52	2 991,54	13 935 754,41
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION						
. Terrains hors exploitation.....	Néant	Néant	0,00	0,00	0,00	0,00
. Construction hors exploitation structure.....	40 ans	Linéaire	3 773 919,61	287 152,71	150 283,79	3 910 788,53
. Construction hors exploitation clos et couverts.....	30 ans	Linéaire	1 078 616,00	76 385,20	38 269,74	1 116 731,46
. Agencements, installations non décomposés.....	5 ans	Linéaire	594 662,75	0,00	44 190,01	550 472,74
. Agencements, installations structure.....	40 ans	Linéaire	294 940,26	12 665,96	5 053,30	302 552,92
. Agencements, installations clos et couverts.....	30 ans	Linéaire	218 905,23	11 407,26	5 743,36	224 569,13
. Agencements, installations lots techniques.....	15 ans	Linéaire	1 221 844,88	65 542,10	66 393,61	1 220 993,37
. Agencements, installations aménagements intérieurs.....	10 ans	Linéaire	1 490 630,31	229 364,61	10 131,13	1 709 863,79
			8 673 519,04	682 517,84	320 064,94	9 035 971,94
TOTAL AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES			21 997 404,47	1 297 378,36	323 056,48	22 971 726,35

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

[illegible]

ETAT DES FONDS MUTUELS DE GARANTIE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

N° Postes		Court terme 1	Court terme 2	Moyen ou long terme non hypothécaires 1	Moyen ou long terme non hypothécaires 2	Prêts personnels	Moyen ou long terme hypothécaires	Prêts conventionnés	Prêts immobiliers	Ensemble
	Actif du bilan									
	Extraits des Postes									
A1	. Caisse, banques centrales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A3	. Créances sur les Etablissements de crédit, CCP	37 302,85	2 664,43	48 052,85	534 290,56	667 588,05	9 573 405,33	269 987,16	8 804 701,97	19 937 993,20
A4	. Créances sur la clientèle (créances douteuses)	6 783,85	14 238,11	55 675,19	50 724,56	4 313,85	746 512,88	-1 000,00	4 239 565,48	5 116 813,92
A5	. Obligations et autres titres à revenu fixe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A6	. Actions et autres titres à revenu variable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	44 086,70	16 902,54	103 728,04	585 015,12	671 901,90	10 319 918,21	268 987,16	13 044 267,45	25 054 807,12
	Passif du bilan									
	Extraits des Postes									
P2	. Dettes envers les Etablissement de crédit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P3	. Comptes créditeurs de la clientèle	16 637,82	0,00	48 181,49	5 081,82	35,26	37 842,15	1 704,41	77 289,37	186 772,32
P4	. Dépôts de garantie à caractère mutuel :	27 448,88	16 902,54	55 546,55	579 933,30	671 866,64	10 282 076,06	267 282,75	12 966 978,08	24 868 034,80
	* dépôts de garantie des prêts en cours	0,00	720,00	-978,72	-4 212,72	-4 272,00	636 567,33	-2 712,52	4 481 103,40	5 106 214,77
	* retenues mutualistes	27 448,88	16 182,54	56 525,27	584 146,02	676 138,64	9 645 508,73	269 995,27	8 485 874,68	19 761 820,03
	TOTAL	44 086,70	16 902,54	103 728,04	585 015,12	671 901,90	10 319 918,21	268 987,16	13 044 267,45	25 054 807,12

VENTILATION DES RESERVES ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

N° Poste	Postes du bilan	Montant en début d'exercice	Affectations	Changement de méthode comptable	Montants en fin d'exercice
P7	. Réserve légale.....	5 640 613,60	0,00	0,00	5 640 613,60
P7	. Réserve réglementées.....	0,00	0,00	0,00	0,00
P7	. Autres réserves.....	65 131 633,32	0,00	0,00	65 131 633,32
	TOTAL	70 772 246,92	0,00	0,00	70 772 246,92
P7	Report à nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION DES CREANCES ET DES DETTES SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

N° Poste	Postes du bilan	Montant net	A 3 mois au plus	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	A durée indéterminée
	CREANCES						
A1	. Caisse, banques centrales.....	15,80	15,80	0,00	0,00	0,00	0,00
A2	. Sur effets publics et valeurs assimilées.....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A3	. Sur les Etablissements de crédit.....	44 684 564,73	44 684 564,73	0,00	0,00	0,00	0,00
A4	. Sur la clientèle.....	27 325 097,62	2 439 558,01	6 359 982,96	12 462 120,06	129 757,02	5 933 679,57
A5	. Sur obligations et autres titres à revenu fixe.....	7 406 726,37	5 406 726,37	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00
A10	. Autres actifs.....	2 652 939,49	2 433 766,68	0,00	219 172,81	0,00	0,00
	DETTES						
P2	. Envers les Etablissements de crédit.....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	* A vue.....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	* A terme.....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P3	. Envers la clientèle.....	2 247 748,10	2 247 748,10	0,00	0,00	0,00	0,00
P8	. Autres passifs.....	6 150 418,66	5 881 893,02	0,00	268 525,64	0,00	0,00
P4	. Dépôts de garantie à caractère mutuel.....	24 868 034,80	279 331,32	210 879,07	1 165 492,64	4 282 107,32	18 930 224,45

VENTILATION DES CREANCES ET DES DETTES
SUIVANT LES LIENS DE PARTICIPATION

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

N° Poste	Postes du bilan et du hors-bilan	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
A10			
	Créances		
	Extraits des postes		
	. Autres actifs.....	824 859,60	Néant
	Dettes		
	Extraits des postes		
	. Autres passifs.....	963 040,82	Néant
P8			
P3	. Comptes créditeurs de la clientèle.....	Néant	Néant
HB5	Hors-bilan		
	Extraits des postes		
	. Engagement de versement donné à la Fondation CSF.....	100 000,00	Néant
	. Engagements de financement en faveur de la clientèle.....	Néant	Néant
HB2			
HB4	. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle.....	Néant	Néant

VENTILATION DES INTERETS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

N° Poste	Postes du bilan	A recevoir		A payer	
		Courus	Echus	Courus	Echus
	Comptes rattachés aux postes				
A1	. Caisse, banques centrales	0,00	0,00	0,00	0,00
A2	. Effets publics et valeurs assimilées.....	0,00	0,00	0,00	0,00
A3	. Créances sur établissement de crédit :				
	* A vue.....	0,00	0,00	0,00	0,00
	* A terme.....	0,00	0,00	0,00	0,00
A4	. Créances sur la clientèle.....	0,00	507 190,44	0,00	0,00
A5	. Obligations et autres titres à revenu fixe.....	10 906,82	0,00	0,00	0,00
A6	. Actions et autres titres à revenu variable.....	0,00	0,00	0,00	0,00
A7	. Participations et autres titres détenus à long terme.....	178 380,12	0,00	0,00	0,00
	Total.....	189 286,94	507 190,44	0,00	0,00

VENTILATION DES AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

N° Poste	Postes du bilan	Montants
A 10	Autres actifs	
	. Clients.....	1 361 112,97
	. Fournisseurs débiteurs	18 012,97
	. Créances sur le personnel.....	91 052,04
	. Créances sur les organismes sociaux.....	6 675,73
	. Créances sur l'Etat.....	33 477,47
	. Comptes courants du groupe.....	824 859,60
	. Créances sur cession d'immobilisation.....	0,00
	. Stock Immeuble.....	0,00
	. Dépôts de garantie versés.....	219 172,81
	. Débiteurs divers.....	995,90
	. Produits à recevoir.....	97 580,00
	Total.....	2 652 939,49
P8	Autres passifs	
	. Fournisseurs.....	1 007 893,16
	. Fournisseurs d'immobilisations.....	326 429,31
	. Clients.....	17 326,82
	. Dépôts de garantie reçus.....	268 525,64
	. Personnel.....	1 596 270,69
	. Organismes sociaux.....	1 382 752,49
	. Etat.....	338 935,52
	. Comptes courants du groupe.....	963 040,82
	. Créditeurs divers.....	97 682,27
	. Charges à payer.....	151 561,94
	Total.....	6 150 418,66

VENTILATION DES COMPTES DE REGULARISATION

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

N° Poste	RUBRIQUES	MONTANTS
A11	Comptes de régularisation	
	. Charges à étaler.....	0,00
	. Charges constatées d'avance.....	315 424,02
	TOTAL	315 424,02
P9	Comptes de régularisation	
	. Produits perçus d'avance.....	603 897,11
	TOTAL	603 897,11

VENTILATION DES PROVISIONS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

N° Poste	Poste du bilan	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
	. Risque sur engagements par signature.....	0,00	0,00
	. Risque condamnation contentieux recouvrement.....	58 000,00	58 000,00
	. Risque de litiges prud'homaux	45 000,00	100 000,00
	. Risque de charges (Contrôle URSSAF).....	0,00	0,00
	. Risque sur engagement retraite mandataires sociaux.....	229 802,00	229 802,00
	. Risque sur engagement retraite des salariés.....	1 351 936,71	1 337 317,71
P6		1 684 738,71	1 725 119,71

PROVISIONS REGLEMENTEES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

N° Poste	Poste du bilan	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
	. Amortissements dérogatoires.....	0,00	0,00
P7		0,00	0,00

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

N° Poste	Poste du bilan	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
	. Fonds pour risques bancaires généraux.....	5 945 511,67	5 945 511,67
P5		5 945 511,67	5 945 511,67

VARIATION DES PROVISIONS ET DU FRBG

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

NATURE DES POSTES	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions :reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			UTILISEES	NON UTILISEES	
A - PROVISIONS					
. Risque de litiges prud'homaux	100 000,00	45 000,00	22 121,00	77 879,00	45 000,00
. Risque de charges - Contrôle URSSAF.....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
. Risques dommages et intérêts condamnation contentieux recouvrement.....	58 000,00	0,00	0,00	0,00	58 000,00
. Risques sur engagement de retraite des mandataires sociaux	229 802,00	0,00	0,00	0,00	229 802,00
. Risques sur engagement de retraite des salariés.....	1 337 317,71	27 415,00	12 796,00	0,00	1 351 936,71
	1 725 119,71	72 415,00	34 917,00	77 879,00	1 684 738,71
B - PROVISIONS REGLEMENTEES					
. Amortissements dérogatoires.....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX					
. Fonds pour risques bancaires généraux.....	5 945 511,67	0,00	0,00	0,00	5 945 511,67
	5 945 511,67	0,00	0,00	0,00	5 945 511,67

DEPRECIATIONS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

N° Poste	VENTILATION DES DEPRECIATIONS	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
	Extraits des postes		
A3	. Créances sur établissement de crédit.....	0,00	0,00
A4	. Opérations avec la clientèle.....	839 366,44	762 802,14
A5	. Obligations et autres titres à revenu fixe.....	0,00	0,00
A6	. Actions et autres titres à revenus variables.....	0,00	0,00
A7	. Participations et autres titres détenus à long terme.....	45 555,05	98 991,05
A8	. Immobilisations incorporelles.....	0,00	0,00
A9	. Immobilisations corporelles.....	0,00	0,00
A10	. Autres actifs.....	0,00	0,00
		884 921,49	861 793,19

TABLEAU DE VARIATION DES DEPRECIATIONS	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
. Opérations avec la clientèle :				
- sur prêts permanents.....	8 065,00	0,00	613,00	7 452,00
- sur crédits directs.....	309 834,00	14 891,00	0,00	324 725,00
- sur créances rattachées (Pénalités, intérêts de retard).....	444 903,14	77 337,36	15 051,06	507 189,44
- sur prêts immobiliers.....	0,00	0,00	0,00	0,00
- sur Fonds Mutuels non hypothécaires.....	0,00	0,00	0,00	0,00
- sur Fonds Mutuels prêts conventionnés.....	0,00	0,00	0,00	0,00
. Participations et autres titres détenus à long terme.....	98 991,05	0,00	53 436,00	45 555,05
	861 793,19	92 228,36	69 100,06	884 921,49

INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

Postes du compte de résultat	Produits
. Intérêts sur comptes ordinaires.....	778 880,28
. Créances commerciales.....	131,40
. Intérêts sur crédits de trésorerie.....	1 290 673,14
. Intérêts sur crédits restructurés plans Surendettement.....	6 294,85
. Intérêts sur instruments de taux d'intérêts.....	0,00
. Intérêts sur créances douteuses.....	141 811,37
. Intérêts sur titres de placement.....	0,00
. Dotations aux dépréciations sur opérations avec la clientèle.....	-77 337,36
. Reprises de dépréciation sur opérations avec la clientèle.....	15 051,06
. Pertes sur créances douteuses rattachées irrécouvrables.....	-22 492,86
. Récupérations sur créances amorties.....	31 636,76
TOTAL	2 164 648,64
N° Poste	R1

INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

Postes du compte de résultat	Charges
. Intérêts sur comptes ordinaires.....	0,00
. Intérêts sur emprunts à terme.....	0,00
. Charges sur engagements de financement reçus.....	0,00
. Intérêts sur instruments de taux d'intérêts.....	0,00
TOTAL	0,00
N° Poste	R2

COMMISSIONS (PRODUITS)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

Postes du compte de résultat	Produits
. Commissions sur engagements hors bilan.....	88 334,01
. Commissions sur prêts personnels court terme cautionnés.....	0,00
. Commissions sur prêts personnels moyen terme cautionnés.....	0,00
. Commissions sur prêts immobiliers cautionnés.....	88 334,01
. Autres produits.....	20 179 593,89
. Commissions d'apports.....	4 976 785,55
. Commissions ventes immobilières.....	17 909,91
. Frais de dossiers.....	5 093 436,76
. Souscription présentation contrats groupes.....	10 091 461,67
TOTAL	20 267 927,90
N° Poste	R4

COMMISSIONS (CHARGES)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

Postes du compte de résultat	Charges
. Commissions.....	25 036,16
. Commissions bancaires diverses.....	25 036,16
. Frais divers sur titres de placement.....	0,00
. Charges sur prestations de service.....	0,00
TOTAL	25 036,16
N° Poste	R5

GAINS ET PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

Postes du compte de résultat	Montant
. Plus-values de cession sur titres de placement.....	379 157,96
. Reprise de dépréciations sur titres de placement.....	53 436,00
. Moins-values de cession sur titres de placement.....	0,00
. Dotation aux dépréciations sur titres de placement.....	0,00
TOTAL	432 593,96
N° Poste	R6

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

Postes du compte de résultat	Produits
. Produits divers d'exploitation bancaire.....	1 500 000,00
. Solde quote-part sur opérations d'exploitation faites en commun.....	0,00
. Produits sur opérations de location simple à titre accessoire.....	1 654 269,20
. Subventions d'exploitation reçues.....	16 055,00
. Autres produits accessoires.....	53 209,29
. Autres produits.....	18,82
. Reprise pour risques clients douteux.....	0,00
TOTAL	3 223 552,31
N° Poste	R7

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

Postes du compte de résultat	Charges
. Charges diverses d'exploitation bancaire.....	0,00
. Autres charges diverses d'exploitation.....	82 142,90
. Solde quote-part sur opérations d'exploitation faites en commun.....	1 387 503,63
. Dotation pour risques clients douteux.....	0,00
. Pertes sur créances irrécouvrables.....	0,00
TOTAL	1 469 646,53
N° Poste	R8

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

Postes du compte de résultat	Charges
. Charges du personnel.....	15 992 096,98
. Salaires et traitements.....	10 084 313,86
. Charges sociales.....	4 519 378,34
. Intéressement des salariés.....	0,00
. Participation des salariés.....	0,00
. Charges fiscales sur salaires	1 388 404,78
. Réduction CICE	0,00
. Impôts et taxes.....	441 934,56
. Services extérieurs.....	6 897 469,53
. Locations.....	1 582 322,57
. Transports et déplacements.....	188 465,98
. Autres services extérieurs.....	5 126 680,98
. Charges refacturées.....	0,00
. Charges refacturées transférées.....	0,00
. Variations des provisions d'exploitations.....	-40 381,00
. Reprises de provisions	-112 796,00
. Dotations provisions	72 415,00
TOTAL	23 291 120,07
N° Poste	R9

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS SUR
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

Postes du compte de résultat	Montants
. Dotations aux amortissements	
. Immobilisations incorporelles.....	1 313 134,97
. Immobilisations corporelles.....	1 297 378,36
. Charges à répartir.....	0,00
. Dotations aux dépréciations	
. Immobilisations incorporelles.....	0,00
. Immobilisations corporelles.....	0,00
. Reprises sur amortissements	
. Immobilisations incorporelles.....	0,00
. Immobilisations corporelles.....	0,00
. Reprise sur dépréciations	
. Immobilisations incorporelles.....	0,00
. Immobilisations corporelles.....	0,00
TOTAL	2 610 513,33
N° Poste	R10

CRESERFI

TABLEAU N°21

COUT DU RISQUE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

Postes du compte de résultat	Montants
Sur créances :	
. Dotations aux dépréciations sur prêts financés.....	14 891,00
. Dotations aux dépréciations sur prêts permanents.....	0,00
. Reprises dépréciations sur prêts financés.....	0,00
. Reprises dépréciations sur prêts permanents.....	-613,00
. Pertes sur créances irrécupérables	10 044,95
. Récupérations sur créances amorties.....	0,00
TOTAL	24 322,95
N° Poste	R11

CRESERFI

TABLEAU N°22

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

Postes du compte de résultat	Montants
. VNC des actifs cédés.....	-26 840,03
. Produit de cession.....	1 100 000,00
. Plus-values de cession sur immobilisations financières.....	0,00
. Reprises dépréciation immobilisations financières.....	0,00
. Dotations dépréciation immobilisations financières.....	0,00
TOTAL	1 073 159,97
N° Poste	R12

CRESERFI

TABLEAU N°23

RESULTAT EXCEPTIONNEL

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

Postes du compte de résultat	Montants
. Produits exceptionnels	0,00
. Charges exceptionnelles	0,00
TOTAL	0,00
N° Poste	R13

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS 2025

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
- Intérêts à recevoir sur obligations (taxables lors de la perception)	0
Accroissements de la dette future d'impôts	0
Allègements	
- Provisions et amortissements non déductibles l'année de comptabilisation	
- Fonds pour risques bancaires généraux 5 945 511,67 * 25,00 %	1 486 378
- Organic 2025 8 121,00 x 25,00%	2 030
- Créances douteuses 0 * 18,85 % * 25,00 %	0
- Droit au bail 0,00 * 25,00 %	0
- Participation 0 * 25,00 %	0
- Retraite salariés et mandataires sociaux 1 581 758,71 * 25,00 %	395 435
- Plus value nette latente sur OPCVM 1 841 527,87 * 25,00 %	460 382
Allègements de la dette future d'impôts	2 344 225
. Amortissements réputés différés	0
. Déficit reportables	0
. Moins-values à long terme	0

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

	AVANT IMPOT	IMPOT CORRESPONDANT	APRES IMPOT
- Résultat courant	616 038	132 855	483 183
- Résultat exceptionnel	0	0	0
- Résultat comptable	616 038	132 855	483 183

* Méthodes de répartition de l'impôt :			
- Résultat courant	616 038		
- Réintégrations	2 045 764		
- Déductions	-2 071 871		
	589 931	25,00%	147 483
. Contribution sociale sur les bénéfices loi 1999	0	3,30%	0
- Crédit d'impôt Dons-Mécénat	-50 150	60,00%	-30 090
- Crédit d'impôt Dons-Mécénat N-1			0
			117 393
- Résultat exceptionnel selon plan comptable général	0		
- Réintégrations	0		
- Déductions	0		
	0	25,00%	0
. Contribution sociale sur les bénéfices loi 1999	0	3,30%	0
. Impôts à taux réduit sur cession immobilière	0	15,00%	0
. Contribution sociale sur les bénéfices loi 1999	0	3,30%	0
			0
DEFICIT REPORTABLE	0	25,00%	0
I.S. 2025 A PAYER			117 393
I.S. NET 2025 EN RESULTAT			132 855

COMPTE DE RESULTAT
SEP CSF-CRESERFI-CSFA

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 - Valeurs en EUROS

RUBRIQUES	TOTAL	TRANSFERE PAR		
		CSF	CRESERFI	CSFA
PRODUITS	45 863 088,15	6 822 099,59	25 505 883,67	13 535 104,89
CHARGES	47 629 969,30	16 674 543,03	25 148 825,13	5 806 601,14
RESULTAT	-1 766 881,15	-9 852 443,44	+ 357 058,54	+ 7 728 503,75

REPARTITION DU RESULTAT
DE LA SEP CSF-CRESERFI

RUBRIQUES	SEP	CSF	CRESERFI	CSFA
RESULTAT DE LA SEP	-1 766 881,15	-249 306,93	- 1 030 445,09	- 487 129,13

QUOTE-PART CRESERFI à recevoir de la SEP.....	-1 387 503,63
---	---------------

CRÉSERFI – CRÉDIT ET SERVICES FINANCIERS

S.A. au capital de 56 406 136 €
RCS 303 477 319
9, Rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS

- RÉSOLUTIONS - PRÉSENTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2026

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents devant être communiqués aux Actionnaires, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que la Société a engagé, au cours de l'exercice écoulé, 29 040,17 euros de charges non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les Administrateurs.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant, compte tenu du bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2025, soit 483 182,83 euros, de l'absence de report à nouveau et de la dotation intégrale de la réserve légale, que le montant distribuable s'élève à 483 182,83 euros, décide de l'affecter, en application des dispositions statutaires, en totalité au versement d'un dividende, de telle sorte qu'aucun montant ne sera porté au report à nouveau :

- Distribution de dividendes : 483 182,83 euros
- Report à nouveau : 0 euro

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code du Commerce, approuve successivement, dans les conditions de l'article L 225-40, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 77 000 euros le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2026.

Conformément à l'article 17 des statuts ce montant sera réparti entre ses membres par le Conseil d'Administration.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'administrateur de la société CA CONSUMER FINANCE, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide sur proposition du conseil d'administration, de renouveler le dit mandat pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2031.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'administrateur de la société SWISSLIFE BANQUE PRIVEE, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide sur proposition du conseil d'administration, de renouveler le dit mandat pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2031.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de censeur de GMF Assurances, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide sur proposition du conseil d'administration, de nommer monsieur Hervé COULMONT au poste de censeur pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2031.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.